

2022-03-04-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX Le vendredi 4 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes du Morel, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHANOIR Jessica, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOUKAS Evelyne, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : HURET Edith (donne pouvoir à KALIAKOUKAS Evelyne), JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à ROSSETTI COCHEME Sandrine)

Absents : CHEDAL-ANGLAY Evelyne

Date de la Convocation : 24 février 2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

MORIN Jean Yves est élu secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de signature d'une convention avec la CCVA pour la réalisation de réseaux secs et humides : liaison entre Les Emptes et Le Bois

Il convient de réaliser les travaux des réseaux secs et humides pour les hameaux des Emptes, sis sur la commune de Grand-Aigueblanche. La Commune est désignée en tant que maître d'ouvrage de l'opération.

Le coût des travaux est évalué à 319 368.40 € TTC. (266 140.33 € HT / 53 228.07 € TVA).

Le financement est décomposé comme suit :

✓ **Part CCVA :**

- Eaux usées : 49 078.76 €

- Eau potable : 65 016.24 €

- **TOTAL HT : 114 095 €**

- **TVA : 22 819 €**

- **TOTAL TTC : 136 914 €**

✓ **Part Grand-Aigueblanche :**

- **TOTAL HT : 152 045.33 €**

- **TVA : 30 409.07 €**

- **TOTAL TTC : 182 454.40 €**

Ce coût sera réajusté en fonction du décompte général définitif en fin de travaux.

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 073-200084572-20220304-2022_03_04_07-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liée à ce dossier ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision

Le Maire,



André POINTET

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 073-200084572-20220304-2022_03_04_07-DE

CONVENTION

Réalisation des réseaux humides et réseaux secs, liaison des hameaux :

« Les Emptes »

Entre les soussignées :

La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) représentée par son vice-président chargé des finances en exercice, M Gabriel MARTINOT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du

D'une part,

La commune de Grand-Aigueblanche représentée par son Maire en exercice, M André POINTET, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Il convient de réaliser les travaux des réseaux secs et humides pour les hameaux des Emptes et de Le Bois, sis sur la commune de Grand-Aigueblanche.

La Commune de Grand-Aigueblanche et maître d'ouvrage.

La Commune de Grand-Aigueblanche procédera à une refacturation à la CCVA suivant l'article 3 et après chaque situation de marché.

Article 1 : Objet de la convention.

Travaux réseaux secs et humides pour les hameaux des Emptes.

Tranche ferme.

Article 2 : Durée de la convention.

La convention est valable sur la durée des travaux.

Article 3 : Coût de la prestation.

Le coût des travaux est évalué à 319 368.40 € TTC. (266 140.33 € HT / 53 228.07 € TVA)

Le financement est décomposé comme suit :

- ✓ **Part CCVA :**
- Eaux usées :49 078.76 €
- Eau potable :65 016.24 €
- **TOTAL HT : 114 095 €**
- **TVA : 22 819 €**
- **TOTAL TTC : 136 914 €**

- ✓ **Part Grand-Aigueblanche :**
- **TOTAL HT : 152 045.33 €**
- **TVA : 30 409.07 €**
- **TOTAL TTC : 182 454.40 €**

Les montants pourront être ajustés en fonction du coût final des travaux.

Grand-Aigueblanche le --/--/ 2022,

Pour la CCVA

Le Vice-Président,

Gabriel MARTINOT

Pour la commune de la Grand-Aigueblanche,

Le Maire,

André POINTET

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 073-200084572-20220304-2022_03_04_07-DE